



COMMUNE DE BENDORF

Collectivité Européenne d'Alsace

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 mars 2024

Le 8 mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de Bendorf dûment convoqué le 26 février 2024, s'est réuni à 19h00 à la mairie sous la présidence de Monsieur ANTONY Antoine, Maire.

Présents : (9)

ANTONY Antoine, ANTONY Christophe, BRISSINGER Rémy, BAYSANG Sylviane, EMMRICH Brigitte, MISSLIN Sébastien, SEILLER Julien, STEHLIN Didier, BOETSCH Stéphane

Excusés et ont donné procuration de vote : (1)

ZURBUCH Damien a donné procuration à ANTONY Christophe

Excusés sans représentation : (1)

Mathieu STEHLIN

Non excusés : (0)

Désignation comme secrétaire de séance : ANTONY Christophe

M. le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-verbal de la réunion du 17 octobre 2023
2. ONF
 - 2.1 Réalisation de travaux de compensation en forêt communale (D2024/001)
 - 2.2 Application du régime forestier à une partie de la parcelle cadastrée (D2024/002)
 - 2.3 Etat d'assiette 2025 (D2024/003)
3. Brigades vertes – nomination des membres (D2024/004)
4. Travaux cimetière
 - 4.1 Garde-Corps (D2024/005)
 - 4.2 Colombarium
5. Urbanisme
 - 5.1 Achat de terrain Froehly (D2024/006)
 - 5.2 Dossiers en cours
6. Demande de subvention Conseil de Fabrique de l'Eglise (D2024/007)
7. Déclassement du Presbytère
8. Finances
 - 8.1 Approbation du compte de Gestion (D2024/008)
 - 8.2 Approbation du compte administratif (D2024/009)
 - 8.3 Affectation du résultat (D2024/010)
9. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023

Le procès-verbal des délibérations du 17 octobre 2023 a été transmis à tous les membres du Conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF**2.1 Réalisation de travaux de compensation en forêt communale suite aux opérations de défrichement**

D2024/001

Le Maire propose au conseil municipal d'acter la réalisation de travaux de compensation en forêt communale suite aux opérations de défrichement.

Pour rappel, les opérations de défrichement ont eu lieu en 2022 (délibération 2022/017). L'arrêté préfectoral du 29 août 2022 conditionne le défrichement de 2.3649 ha de forêt à la réalisation de travaux en forêt communale pour un montant de 11587 euros dans un délais de 5 ans. L'ONF propose de réaliser des travaux « de première éclaircie non commercialisables au profit de tiges d'avenir » pour ce montant avec un étalement des travaux jusqu'au 29 août 2027. Le solde de 11587 euros serait dépensé les trois prochaines années et les travaux débuteraient donc en 2025 pour un montant d'environ 3000 euros et se poursuivraient les deux années suivantes.

Considérant les opérations de défrichement effectuées en 2022

Considérant l'arrêté préfectoral du 29 août 2022

Considérant l'agrément de la DDT

Considérant la proposition de l'ONF de réaliser les travaux pour un montant de 11587 étalés sur les trois prochaines années jusqu'à la date du 29 août 2027.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la réalisation de travaux de compensation en forêt communale pour un montant de 11587 euros ;
- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, l'autorisation de procéder à des travaux de compensation en forêt communale ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de Bendorf une autorisation de travaux de compensation en forêt communale.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF**2.2 Application du régime forestier à une partie de la parcelle cadastrée**

D2024/002

Le Maire propose au conseil municipal d'appliquer le régime forestier à une partie de la parcelle cadastrée pour une superficie de 0 ha 88a 74 ca, étant donné que le régime forestier a déjà été appliqué à une partie de la parcelle 005 section 04 située au lieu-dit « Heistermatten » pour une surface de 00 ha 24 a 44 ca par l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2014.

Cette parcelle est limitrophe sur sa partie sud avec la parcelle forestière 13. Elle n'est pas boisée et en friche depuis de nombreuses années. Néanmoins l'intégrer dans la parcelle de la forêt communale permettrait d'avoir une réelle gestion de la lisière, qui est à l'extérieure de la parcelle actuellement au régime forestier, et composée de perches de saules, trembles, boulots et frênes.

Laisser cette parcelle en l'état serait dommage pour la biodiversité globale, car elle va se boisier naturellement, alors qu'elle pourrait être une zone d'intérêt floristique et faunistique en milieu semi-ouvert. D'autre part sa localisation à l'écart des axes routiers est un plus et permet de protéger la proximité d'un cours d'eau au nord-est de la parcelle.

Considérant qu'il n'y a pas de servitude sur la parcelle 005 section 04

Considérant que les bornes en pierre présentes sont en bon état, et qu'il suffit d'en rajouter une en limite nord est vers le fossé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet tel qu'il est présenté ;
- **DECIDE** de proposer à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin l'application du régime forestier à une partie de la parcelle cadastrée à Bendorf au lieu-dit HEISTERMATTEN section 04 n° 005 pour une superficie de 00 ha 88 a 74 ca ;
- **CHARGE** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjoints, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2. ONF

2.3 Etat d'assiette 2025

D2024/003

Monsieur le Maire présente l'Etat d'Assiette 2025 des coupes de bois élaboré par l'ONF en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler.

Après avoir pris connaissance de l'état, **les conseillers valident** la proposition suivante :

Office National des Forêts		Etat d'Assiette Année 2025 UT JURA ALSACIEN		BENDORF		Monsieur le Maire COMMUNE de BENDORF 2 RUE DE LA CHAPELLE 68480 BENDORF				
Coupes de l'aménagement										
Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m3/ha)	Mode dévolution produits
BENDORF	17_i	9,19	2025	2025			Irrégulière	9,19	33	Bes Forêts mme
BENDORF	4_a	9,31	2025	2025			Amélioration indifférenciée	9,31	41	Bes Forêts mme
BENDORF	20_a	5,53	2025	2025			Amélioration indifférenciée	5,53	35	Bes Forêts mme
BENDORF	2_a	12,02	2025	2025			Amélioration indifférenciée	12,02	40	Bes Forêts mme

		Etat d'Assiette Année 2025 UT JURA ALSACIEN		BENDORF		Monsieur le Maire COMMUNE de BENDORF 2 RUE DE LA CHAPELLE 68480 BENDORF				
Coupes proposées en report										
Forêt	UG	Surf. UG (ha)	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	Volume prévisionnel (m ³ /ha)	Mode dévolution produits
BENDORF	22_1	6.69	2025	2025	2026	ONF-CF - Raison sylvicole - Niveau du capital forestier	Irégulière	6.69	25	

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

3. Brigades vertes – Nomination des membres

D2024/004

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux demandant de procéder à la confirmation du nom des délégués siégeant au Comité Syndical.

Le maire propose aux membres du Conseil de confirmer la nomination des délégués suivant :

Membre titulaire	Antoine ANTONY
Membre suppléant	Rémy BRISSINGER

Le conseil municipal,

- **Approuve** la nomination des délégués ci-dessus.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Cimetière

4.1 Achat d'un garde-corps sur mur pour le cimetière

D2024/005

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'achat d'un garde-corps sur mur pour le cimetière et leur présente le devis établi par la société ROMAN Sarl.

Le devis s'élève à 2874 euros TTC pour la fourniture et la poste d'un garde-corps en acier.

Considérant le devis présenté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider le devis de la société ROMAN Sarl d'un montant de 2874 euros TTC.
- **CHARGE** le Maire d'inscrire la dépense au budget 2024 et d'effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

4. Cimetière
4.2 Cimetière – Colombarium

Monsieur le Maire présente le dossier avec les différentes entreprises proposant des colombariums.

5. Urbanisme
5.1 Achat de terrain Froehly
D2024/006

Le Maire explique que Madame Froehly souhaite vendre la parcelle 38 Section 05
Superficie : 3372 m²

Le Maire propose au Conseil le prix d'achat suivant : 1000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** l'achat de la **Parcelle 38 Section 05** de :

Madame FROEHLY
Domiciliée 7 rue Bellevue – 68170 RIXHEIM
pour un montant de 1000€

➤ **CHARGE** le Maire de réaliser les démarches nécessaires à l'achat de la Parcelle 38 Section 05

➤ **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

5. Urbanisme
5.2 Dossiers en cours

Le Maire présente les dossiers d'urbanisme en cours :

- PADD
- Permis de construire Charles JUAN : PC06802523 E0007 : Réhabilitation d'un bâtiment agricole en habitation, démolition partielle d'un bâtiment
- Déclaration préalable de travaux de Mme MEISBURGER pour l'installation de 6 panneaux photovoltaïques au bâti ouest de la toiture

6. Demande de subvention du Conseil de Fabrique de l'Eglise D2024/007

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Président du Conseil de Fabrique de l'Eglise, François KEMPF.

Ce dernier évoque le vieillissement de la centrale de commande de l'horloge communale. Le Conseil de Fabrique de l'Eglise a procédé à son achat et demande une participation de la commune de Bendorf pour cet achat.

Après discussion, le Conseil :

- **décide d'accorder une subvention de 1300€ au Conseil de Fabrique de l'Eglise**
- **charge le Maire du versement de la subvention citée ci-dessus :**

Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget 2024

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

7. Déclassement du Presbytère

Le Conseil discute de la proposition de Monsieur le Maire de déclasser le Presbytère. Cette décision fera l'objet d'un prochain conseil.

8. Finances

8.1 Approbation du Compte de Gestion 2024

D2024/008

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

→ **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

8 Finances
8.2 Approbation du Compte Administratif 2023
D2024/009

Sous la présidence de M. Christophe ANTONY, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT				
Dépenses	Recettes	Résultat	Report -1	Dépenses	Recettes	Résultat	Report -1	RAR
311 872,92	324 447,90	12 574,98	67 750,63	140 588,02	31 241,27	-109 346,75	177 211,14	
Résultat à reporter			80 325,61	Excédent de financement		67 864,39		21 417,00

M. Antoine ANTONY, maire, n'ayant pas participé au vote, le conseil municipal

→ **Approuve** le compte administratif 2023 tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

8. Finances
8.3 Affectation du Résultat
D2024/010

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ANTONY, après avoir entendu et approuvé le 8 mars 2024 le compte administratif de l'exercice 2023,

→ **DECIDE** d'affecter le résultat conformément au tableau ci-dessous :

Affectation du résultat	
Fonctionnement	
A Recettes Fonctionnement 2023	324 447,90
B Dépenses Fonctionnement 2023	311 872,92
C Résultat fonctionnement 2023 A-B	12 574,98
D Résultats fonctionnement reportés 2022	67 750,63
E Résultats fonctionnement C + D	80 325,61
Investissement	
F Recettes Investissement 2023	31 241,27
G Dépenses Investissement 2023	140 588,02
H Résultats Investissement 2023 F-G	-109 346,75
I Résultats Investissement reportés 2022	177 211,14
J Résultat Investissement H + I	67 864,39
Restes à réaliser	
K RAR en recettes	31443
L RAR en Dépenses	10026
M Total RAR K-L	21417

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

9. DIVERS

Devis SOPREMA présenté par Monsieur le Maire pour les réparations des infiltrations d'eau au niveau de la toiture de la Grange.

Discussion à propos de l'Antenne relais.

Terrain de sport : But combiné installé subventionné à 60%

Enquête publique

Une enquête publique aura lieu du 11 mars 2024 9h au 11 avril 2024 17h

Obligation d'adressage au 1^{er} juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY



Le Maire

Antoine ANTONY



TABLEAU DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2024

Délibérations - Ordre du Jour - Objet	Décision	Délibération
2.1 ONF - Réalisation de travaux de compensation en forêt communale suite aux opérations de défrichement	Approuvé	2024/001
2.2 ONF - Application du régime forestier à une partie de la parcelle cadastrée	Approuvé	2024/002
2.3 ONF – Etat d’assiette 2025	Approuvé	2024/003
3. Brigades vertes – Nomination des membres	Approuvé	2024/004
4.1 Garde-Corps	Approuvé	2024/005
5.1 Urbanisme – Achat de terrain Froehly	Approuvé	2024/006
6. Demande de subvention Conseil de Fabrique de l’Eglise	Approuvé	2024/007
8.1 Approbation du compte de gestion 2023	Approuvé	2024/008
8.2 Approbation du compte administratif 2023	Approuvé	2024/009
8.3 Affectation du résultat	Approuvé	2024/010

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY




Le Maire
Antoine ANTONY

